

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Numéro : 2022-43	Nombre de Délégués en exercice : 38	Nombre de Délégués présents : 21	Nombre de Délégués votants : 21	Date de convocation : 01/12/2022
----------------------------	---	--	---	--

CHOIX DE LA CLÉ DE VENTILATION OBLIGATOIRE DES DÉPENSES COMMUNES DU COVALDEM 11 ENTRE LES FONCTIONS COLLECTE ET TRAITEMENT POUR L'ANNÉE 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 18 heures 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Covaldem11 (11 000) sous la Présidence de Monsieur Pierre BARDIES, Président du COVALDEM 11.

Présents :

M. Pierre **BARDIES** - M. Alain **COSTES** - M. Jean **PERILLOU** - M. André **AMAT** - M. Albert **NADAL** - M. Christian **SOULA** - M. Christian **ARAGOU** - M. André **VIOLA** - M. Christophe **PRADEL** - M. Pierre **VIDAL** - M. François **DEMANGEOT** - M. Jean-Louis **PETERMANN** (suppléant de Monsieur Christian JIMENEZ) - M. Robert **FOURCADE** (suppléant de Monsieur Jean-Pierre PELIX) - M. Pascal **VALLIERE** - M. Jean-François **SAÏSSET** - M. Thierry **LECINA** - M. André **BONNET** - M. Jean-Claude **PISTRE** - M. Claude **LACUBE** - M. Gilles **CASTY** - Mme Marylise **RIVIERE**

Excusés :

M. Didier **COMBIS** - M. Daniel **LEFEBVRE** - M. Christian **OURLIAC** - M. Serge **CAZENAVE** - M. Luciano **STELLA** - M. Christian **JIMENEZ** - M. Arnaud **ALBAREL** - M. Michel **MOLHERAT** - M. Didier **CARBONNEL** - Jean-Pierre **PELIX** - Mme Hélène **RIGAUD** - M. Michel **ZOCCARATO** - M. Gérard **GARCIA** - M. Jean-Luc **CABILLE** - M. Jean-Claude **MORASSUTTI** - M. Jean-Bernard **AUDIER** -

Absents :

M. Cédric **LEMOINE** - M. Roland **COMBETTES** - M. Guy **VIVES**

Monsieur Albert NADAL est désigné secrétaire de séance.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle nomenclature M57 au 1er janvier 2022, la fonction 812 relative à la Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la nomenclature comptable M14, est remplacée par trois nouvelles fonctions :

- 7212 - Collecte des déchets
- 7213 - Tri, valorisation, traitement des déchets
- 7211 - Actions Prévention et sensibilisation

Ce changement implique une gestion et un suivi budgétaire par compétence plus poussé qu'auparavant.

Ainsi, l'ensemble des dépenses et des recettes budgétaires du Covaldem11 doivent être affectées à l'une de ces 3 fonctions.

Une partie des dépenses et des recettes peuvent être affectées directement :

Exemple de dépenses directes	Fonction d'affectation
Dépenses liées aux centres de transfert	7213 -Traitement
Dépenses liées aux déchèteries	7212 - Collecte
Dépenses liées à la collecte (régie ou DSP)	7212 - Collecte
Dépenses de prévention et de sensibilisation	7211 - Prévention
Dépenses de traitement des déchets (enfouissement, tri, broyage...)	7213 -Traitement

Exemple de recettes directes	Fonction d'affectation
Recettes liées à la vente des matériaux recyclables	7213 - Traitement
Recettes liées à la Redevance Spéciale	7212 - Collecte
Recettes liées à l'accès aux déchèteries	7212 - Collecte
Recettes des soutiens des Eco-Organismes	7211 - Prévention
Les aides de sensibilisation (CITEO, ADEME)	7211 - Prévention

Les dépenses de personnel relatives au chapitre 012 seront mandatées et réparties entre les fonctions en se basant sur les missions accomplies par chaque agent, proposées par les chefs de pôle et validées par la direction.

Les dotations aux amortissements (compte 68), les frais financiers (compte 66) ainsi que les recettes de reprise des subventions (compte 042) seront ventilés et mandatés selon leur utilisation.

Enfin, il convient de déterminer et de valider la clef de ventilation qui sera appliquée en 2023 pour répartir les dépenses et recettes indirectes (dites « communes ») du Covaldem11 :

Exemple des dépenses et des recettes indirectes	Fonction d'affectation
Toutes les dépenses liées à l'entretien du bâtiment de siège administratif de Covaldem11	A ventiler
Les dépenses de fournitures administratives	A ventiler
Dépenses de maintenance des logiciels comptables, de facturation, de gestion du courrier, de la commande publique ...	A ventiler
Dépenses de communication (publicité, encart presse, impression rapports et catalogues ...)	A ventiler
Frais d'affranchissement, de télécommunication	A ventiler
Les charges liées au personnel « administratif » (déplacements, formation, frais de véhicules...)	A ventiler

D'après les recommandations de l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) il est proposé de choisir une clef de ventilation basée sur les **charges dites « techniques »**. Par charges techniques on entend l'ensemble des charges directement liées à l'exercice d'une compétence par mobilisation d'équipements, de matériel et de moyens humaines, par opposition aux charges fonctionnelles.

Les charges techniques par compétence de l'exercice comptable 2021 étaient les suivantes :

Charges techniques	Compte Administratif 2021 (TTC)	
Collecte	9 045 741 €	33%
Traitement	18 479 248 €	67%
	27 524 989 €	

Il est donc proposé d'appliquer sur l'exercice comptable 2023 ce pourcentage de ventilation sur les charges et recettes indirectes : soit 33% des dépenses et des recettes communes affectées à la fonction « 7212 – Collecte » et 67% de ces dernières à la fonction « 7213 - Traitement ».

Par conséquent, après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Comité Syndical:

- **Approuvent le choix de la clef de répartition applicable en 2023 à l'ensemble des dépenses et des recettes dites « indirectes » du Covaldem11 permettant la ventilation entre ces nouvelles fonctions, conformément à la nouvelle nomenclature M57.**

Le Président,
Pierre BARDIES

Albert NADAL,
Secrétaire de séance